

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

24 NOVEMBRE 2014

ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, LE
CONSEIL RÉGIONAL DE LA VALLÉE D'AOSTE ET LE PARLEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

—

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ MIXTE TRIANGULAIRE EN XVÈME
SESSION, DELÉMONT, NOVEMBRE 2014

—

Les délégations du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Parlement de la République et Canton du Jura et du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, réunies au sein du Comité triangulaire(1), ont tenu à Delémont, les 20 et 21 novembre 2014, leur quinzième session sous la présidence de M. Gabriel Willemin, Président du Parlement de la République et Canton du Jura, de M. Marco Viérin, Président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste et de Mme Valérie De Bue, Première vice-présidente du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les présidents et vice-présidente d'assemblée ont dressé un état des lieux de la « *situation politique et institutionnelle* » de leur entité juridique.

M. Maurice Jobin pour la délégation jurassienne, M. Philippe Di Nunzio, pour la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et M. Marco Viérin pour la délégation valdôtaine ont fait rapport sur la « *comparaison du statut du personnel de la fonction publique, respectivement du personnel du Parlement* ». Mme Marina Markovic, chargée de projet au Service des Ressources humaines a été entendue pour présenter la situation dans le Jura.

Ensuite, le Comité a traité de la formation professionnelle et plus particulièrement de la comparaison entre les formations en école et les formations alternant pratique professionnelle et formation scolaire. Ce sujet a d'abord été introduit par M. Stéphane Brosy, député, et M. Jean-Luc Portmann, adjoint au chef du Service de la formation secondaire II et tertiaire du canton du Jura, en charge de la formation professionnelle. Mmes Florence Reuter et Mathilde Vandorpe et M. Patrick Prévot, pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et M. Raimondo Donzel, pour le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, ont détaillé ensuite la situation dans leur propre entité.

Les travaux sur ce thème ont été étayés par la visite de la Division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation à Porrentruy et de

l'entreprise Willemin-Macodel SA, entreprise formatrice sise à Delémont.

Au terme de ses travaux, le Comité triangulaire a adopté la résolution suivante :

Résolution sur le développement de la formation professionnelle

Vu la Convention internationale des Droits de l'Enfant, et plus particulièrement son article 28 qui entend encourager « *les différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel* » ;

Préoccupé par le taux de chômage élevé, principalement des jeunes au sein de l'espace européen ;

Rappelant que la formation contribue à l'épanouissement personnel et que le niveau de qualification de la population est un facteur déterminant de la productivité du travail et donc de la compétitivité ;

Relevant que le seul accès à l'éducation supérieure ne permet pas de garantir le plein emploi des jeunes ;

Soulignant que le troisième objectif de l'Education pour tous (EPT) adopté au sein de l'UNESCO, consiste à promouvoir l'apprentissage et la formation professionnelles des jeunes et des adultes ;

Précisant que selon le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012, la notion d'éducation comprend non seulement l'acquisition dans le cadre de la scolarité de base des compétences fondamentales, mais aussi, dès le second cycle du secondaire, l'acquisition de compétences transférables et de compétences professionnelles donnant aux jeunes la possibilité de trouver un emploi décent, de gagner leur vie et de s'intégrer aux sociétés auxquelles ils appartiennent ;

Constatant que les pays qui permettent aux jeunes de développer des compétences transférables et professionnelles en complément d'une

(1) Ont participé aux travaux du Comité triangulaire :

Pour le Conseil régional de la Vallée d'Aoste :

M. Marco Viérin, président du Conseil régional (Stella Alpina)
M. Raimondo Donzel, conseiller régional (Parti démocrate, Gauche VDA)
Mme Silvana Cerise, directrice des Affaires générales

Pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Mme Valérie De Bue, première vice-présidente du Parlement (MR)
M. Patrick Prévot, député (PS)
Mme Florence Reuter, députée (MR)
Mme Mathilde Vandorpe, députée (CDH)

M. Philippe Di Nunzio, directeur général des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales du Parlement
M. Bruno Gevaert, 1er conseiller de direction au Service des Relations extérieures.

Pour le Parlement de la République et Canton du Jura :

M. Gabriel Willemin, président du Parlement (PDC)
M. Claude Schlüchter, député et président-délégué du Comité (PS)
M. Thierry Simon, député suppléant (PLR)
M. André Burri, député (PDC)
M. Maurice Jobin, député (PDC)
M. Gérald Membrez, député (PCSI)
M. Stéphane Brosy, député suppléant (PLR)
M. Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement
Mme Nicole Roth-Ruch, secrétaire au Secrétariat du Parlement

scolarité de qualité connaissent un taux de chômage des jeunes plus faible que la moyenne au sein de l'espace francophone ;

Reconnaissant l'importance de conjuguer les efforts du secteur privé et du secteur public dans le développement d'offres de formations professionnelles en adéquation avec les besoins du marché du travail ;

Le Comité triangulaire de coopération inter-parlementaire

Invite leurs gouvernements :

- à maintenir et à développer des programmes de formation des jeunes en situation réelle de travail, à l'instar des programmes d'enseignement des connaissances générales ;
- à définir les objectifs en termes de développement des compétences transférables et professionnelles en partenariat avec les organisations professionnelles ;
- à soutenir la formation des enseignants en vue de dispenser un enseignement de qualité dans le cadre de la formation professionnelle ;
- à encourager et motiver les entreprises privées et publiques à s'engager dans la formation professionnelle des jeunes, tout en garantissant la qualité de leur formation ;
- à mieux informer les jeunes sur les possibilités

de formation professionnelle en général et de formation duale en particulier en sus des formations générales ;

- à continuer le processus d'harmonisation entre les différents partenaires afin qu'une meilleure collaboration se fasse, notamment dans la proposition des filières de formation ;
- à faciliter le passage entre les divers systèmes de formation et la reconnaissance réciproque des titres et des crédits acquis ;
- à poursuivre le développement des filières de formation supérieure ouvertes aux détenteurs de diplômes et certificats de la formation professionnelle, garantissant ainsi à l'apprentissage d'être une porte ouverte aussi vers la formation tertiaire ;
- à œuvrer en vue d'une reconnaissance internationale des diplômes et certificats obtenus à l'issue de la formation professionnelle ;
- à examiner la mise en place d'échanges et de collaborations entre les instituts de formation professionnelle actifs dans nos trois entités.

Souligne :

- l'utilité d'évaluer régulièrement l'efficacité des mesures prises au moyen notamment de débats thématiques.